

## Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

## Finances

REF : DAF2011018

Signataire : MP

**OBJET : Approbation du compte administratif 2010 du budget annexe du SSIDPAAH****LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2007 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif des établissements et service sociaux et médico-sociaux prévu à l'article R.314-9 du code l'action sociale et des familles,

Vu le compte administratif 2010 du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH),

Vu le compte de gestion 2010 du SSIDPAAH établi par le Trésorier municipal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en Marche pour le Changement » s'étant abstenus

**DELIBERE :****ADOpte** la présentation du compte administratif 2010 du budget annexe du SSIDPAAH,**CONSTATE** la concordance du compte administratif et du compte de gestion,**ARRÊTE** le résultat définitif 2010 comme suit :

	Dépenses d'exploitation de l'exercice	Recettes d'exploitation de l'exercice	Résultat d'exploitation
secteur « adultes handicapés »	91 318,00 €	90 792,32 €	-525,68 €
secteur « personnes âgées »	1 062 671,05 €	1 111 614,98 €	48 943,93 €
<b>Total budget SIDPAAH</b>	<b>1 153 989,05 €</b>	<b>1 202 407,30 €</b>	<b>48 418,25 €</b>

Pour le Maire  
L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 13/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 13/07/2011

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué